

# Débat sur le Rapport d'orientations budgétaires

## Orientations budget primitif 2025

---

Date : 4 mars  
Conseil communautaire



# 1. L'environnement financier et macroéconomique des collectivités territoriales en 2025

---

Budget primitif 2025

# Un contexte 2025 inédit caractérisé par une dégradation des finances publiques et une instabilité politique

## Une dégradation des finances publiques au niveau national

- **L'exercice 2024 a été marqué par une profonde dégradation des finances publiques en France**
  - Perspective du déficit à hauteur de 6,1% contre 4,4% initialement envisagé
  - Un endettement record à hauteur de 113,7% du PIB
  - Avec pour conséquence la dégradation de la note souveraine par les agences de notation et l'ouverture d'une procédure de déficit excessif par la Commission européenne
- **Les perspectives pour 2025 restent atones et remplies d'incertitudes :**
  - Perspective de croissance à 0,9% selon la Banque de France
  - Inflation orientée à la baisse à 1,3%
  - Déficit public compris entre 5 et 5,5% selon le Gouvernement actuel
- **Des incertitudes également liées au contexte géopolitique international et un ralentissement économique qui s'observe dans d'autres pays de l'Union européenne comme l'Allemagne**

# Un contexte 2025 inédit caractérisé par une dégradation des finances publiques et une instabilité politique

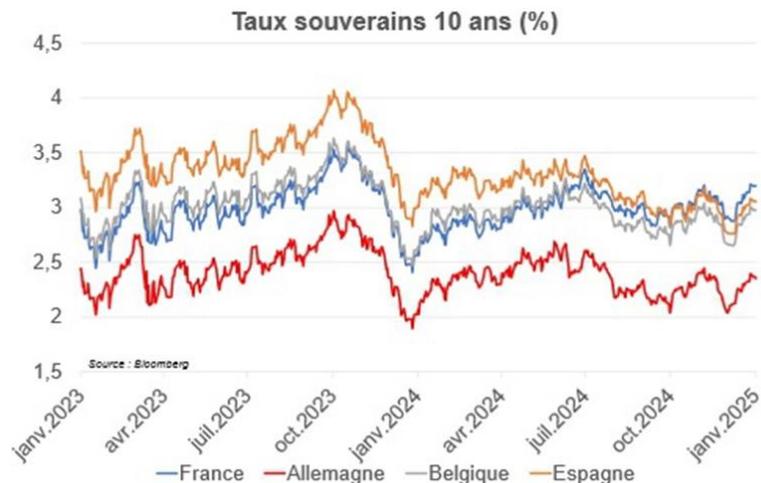
## Une situation inédite caractérisée par l'absence de loi de finances 2025

- **Première année depuis 1979 que l'exercice budgétaire débute sans loi de finances** dans un contexte budgétaire dégradé couplé à une instabilité politique
- **Le Gouvernement Barnier prévoyait 60 milliards d'euros d'économies dont 5 milliards pour les collectivités territoriales via différents mécanismes :**
  - Prélèvement sur recette à hauteur de 2% ;
  - Gel de la part dynamique de la TVA ;
  - Ecrêtement de la part forfaitaire de la DGF ;
  - Hausse des cotisations CNRACL et suppression de la compensation de la cotisation maladie;
  - Suppression du FCTVA en fonctionnement et diminution du taux d'intervention en investissement
- **Le Gouvernement Bayrou a révisé la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques à hauteur de 2,2 milliards d'euros :**
  - Abandon de la suppression du FCTVA ;
  - Rééchelonnement de la progression des cotisations de la CNRACL : 3 points en 4 ans au lieu de 4 points en 3 ans
  - Prélèvement sur recette est devenu un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) d'un montant total de 1 milliard et visant un nombre plus large de collectivités territoriales sans que la répartition individualisée ne soit aujourd'hui connue

# Un contexte 2025 inédit caractérisé par une dégradation des finances publiques et une instabilité politique

Les administrations publiques pourraient continuer à faire face à des taux de financement élevés

- **Les banquiers centraux aspirent à une baisse des taux directeurs dans un contexte inflationniste désormais maîtrisé**
  - Baisse des taux annoncés par la Banque centrale européenne en juin 2024, une décision inédite depuis juillet 2022
  - Décision amplifiée par de nouvelles baisses en septembre et octobre 2024
- **Une baisse des taux qui pourrait ne pas profiter à la France et par conséquent aux collectivités territoriales**
  - Spread avec l'Allemagne particulièrement élevé
  - Risque de volatilité des taux en lien avec l'instabilité politique



## 2. La situation financière de la CACP : état des lieux et perspectives

—  
Budget primitif 2025

# Les contraintes budgétaires engagent la CACP à réaliser des ajustements budgétaires majeurs

Le choix d'intégrer au BP les contraintes nouvelles pesant sur la CACP au titre de la contribution au redressement des finances publiques

- La persistance de nombreuses incertitudes concernant la loi de finances 2025 notamment sur le mécanisme de prélèvement
- Un impact pour la CACP évalué à 3,5 millions d'euros au regard des hypothèses retenues

	Mesures PLF 2025 (Gouvernement Barnier)	Impact pour la CACP	Hypothèses BP 2025	Impact pour la CACP
Section de fonctionnement	Participation au mécanisme de précaution (2%)	- 2 252 456	Participation au mécanisme de précaution (1%)	- 1 126 228
	Suppression du FCTVA en fonctionnement de la recette de TVA	- 250 000	Suppression du FCTVA en fonctionnement	- 250 000
	Augmentation de la part forfaitaire de la DGF	- 1 350 000	Gel de la recette de TVA	- 1 350 000
	Diminution de la part forfaitaire de la DGF	- 275 000	Ecrêtement de la part forfaitaire de la DGF	- 275 000
	Hausse de 4 points de la cotisation CNRACL	500 000	Hausse de 3 points de la cotisation CNRACL	- 370 000
	Fin de la compensation de la cotisation maladie	100 000	Fin de la compensation de la cotisation maladie	- 100 000
	<b>TOTAL</b>	- 4 727 456	<b>TOTAL</b>	- 3 471 228
Section d'investissement	Diminution du taux d'intervention de prise en charge pour le FCTVA en investissement	- 850 000	Absence de diminution du taux d'intervention de prise en charge pour le FCTVA en investissement	0
	<b>TOTAL</b>	- 850 000	<b>TOTAL</b>	0

- A ce jour et malgré le vote de la loi de finances 2025, le montant du DILICO pour la CACP n'est toujours pas connu de manière certaine

# Les contraintes budgétaires engagent la CACP à réaliser des ajustements budgétaires majeurs

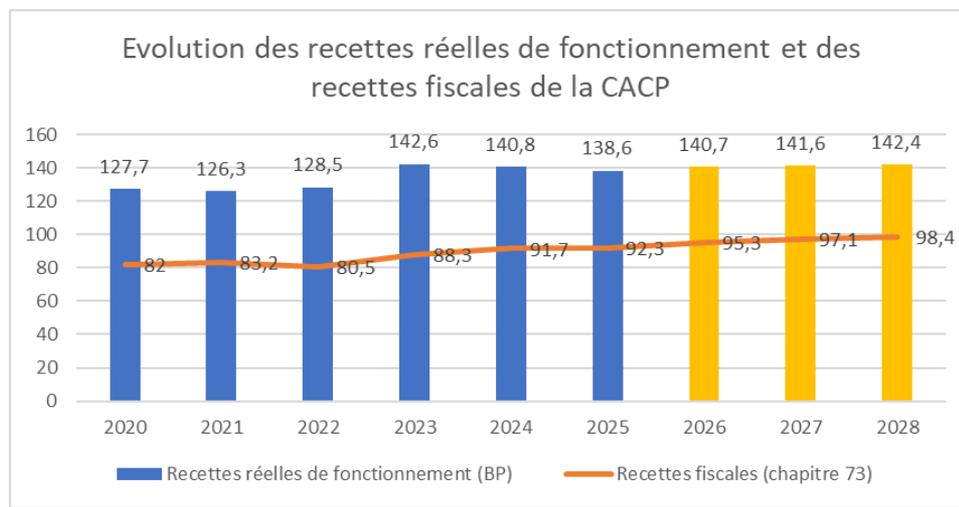
Le choix d'intégrer au BP les contraintes nouvelles pesant sur la CACP au titre de la contribution au redressement des finances publiques

- **Un cadrage révisé pour tenir compte de la contrainte pesant sur les collectivités territoriales** : transmission d'une première lettre de cadrage en juillet suivie d'une seconde lettre de cadrage en octobre
- **Les principales orientations du cadrage 2025 étaient les suivantes** :
  - Diminution des dépenses courantes de fonctionnement de 5% par rapport au BP 2024 hors fluides pour l'ensemble des politiques publiques ;
  - Etude de la possibilité de reporter certains événements ou prestations ;
  - Diminution des subventions de 5% à destination des structures du territoires ;
  - Des dépenses de personnel n'intégrant aucune création de poste et un allongement de la durée de la vacance à compter du 1er janvier 2025
- **En investissement, maintien d'un haut niveau d'investissement** tout en demandant aux directions d'identifier les opérations pouvant être décalées

# Les contraintes budgétaires engagent la CACP à réaliser des ajustements budgétaires majeurs

Une attrition structurelle du panier de recettes de la CACP amplifiée par la contribution au redressement des finances publiques

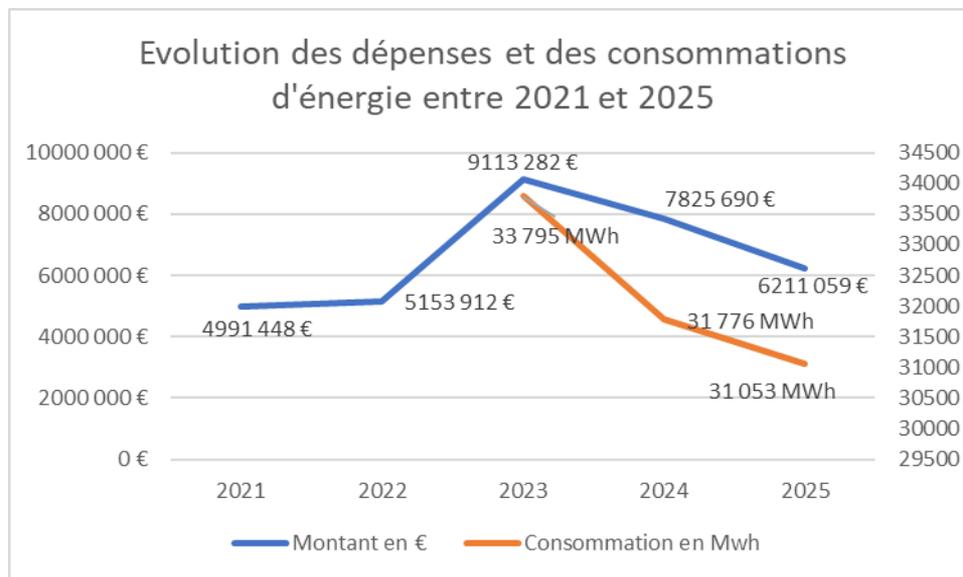
- **Niveau de recettes évalué à 138,6 millions d'euros dont 92,4 millions d'euros de recettes fiscales** avec une hypothèse de prélèvement à 1%
- **Gel de la dynamique de la TVA avec un produit de 54,1 millions d'euros**
  - Principale ressource de la CACP en substitution de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises
  - Report de la mise en place du Fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET)
  - Une perte cumulée de 10 millions d'euros entre 2023 et 2025 pour la CACP suite à la réforme de la CVAE
- **Progression modérée des autres recettes fiscales** : cotisation foncière des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, taxe de séjour...



# Les contraintes budgétaires engagent la CACP à réaliser des ajustements budgétaires majeurs

## Des dépenses de fonctionnement enregistrant des contraintes inédites

- **Niveau des dépenses de fonctionnement évalué à 108,3 millions d'euros** soit une diminution de 1,6% par rapport au BP 2024
- **Les dépenses courantes de fonctionnement sont évaluées à 33,6 millions d'euros** soit une diminution de 5% par rapport au BP 2024
- **La CACP bénéficie d'une moindre facture énergétique** du fait de la poursuite du plan de sobriété et d'une détente des prix de l'énergie
  - Dépenses d'énergie évaluées à 6,2 millions d'euros en 2025

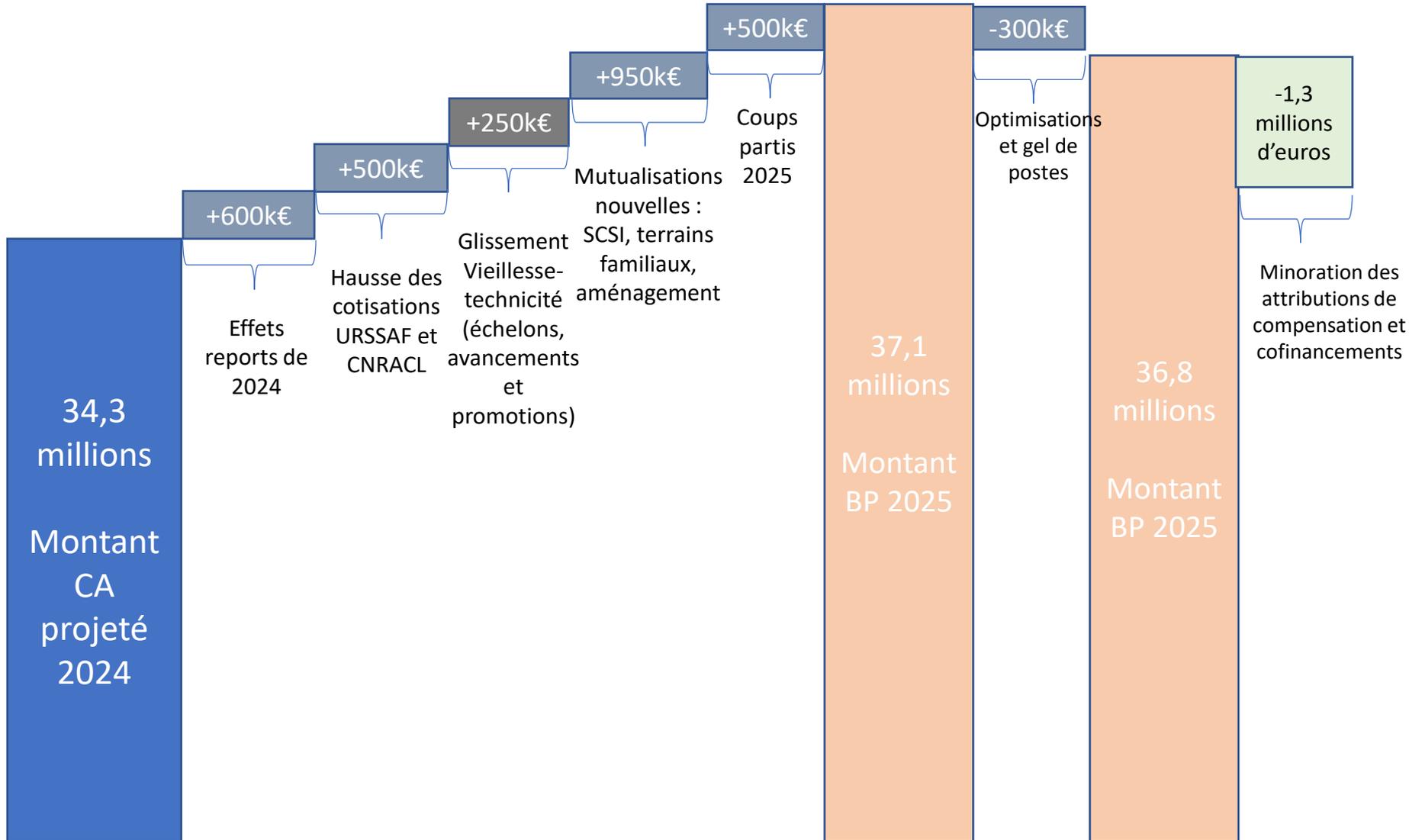


# Les contraintes budgétaires engagent la CACP à réaliser des ajustements budgétaires majeurs

Des dépenses de personnel qui évoluent mécaniquement sous l'effet de différentes mesures

- **Dépenses de personnel évaluées à 36,8 millions d'euros**
- **Sous l'effet de mesures réglementaires** : hausse de la cotisation CNRACL de 3 points (+390 000 euros), hausse de la cotisation maladie (+100 000 euros)
  - La prospective intègre la poursuite de la hausse de la cotisation CNRACL en 2026, 2027 et 2028 pour un montant similaire
- **Sous l'effet d'une évolution de périmètre liée aux mutualisations** : intégration de la ville de Cergy au SCSI, transfert de la gestion des terrains locatifs de Pontoise
  - Dépenses supplémentaires compensées à l'euro l'euro via les attributions de compensation
- **Sous l'effet du glissement vieillesse technicité** : + 255 000 euros

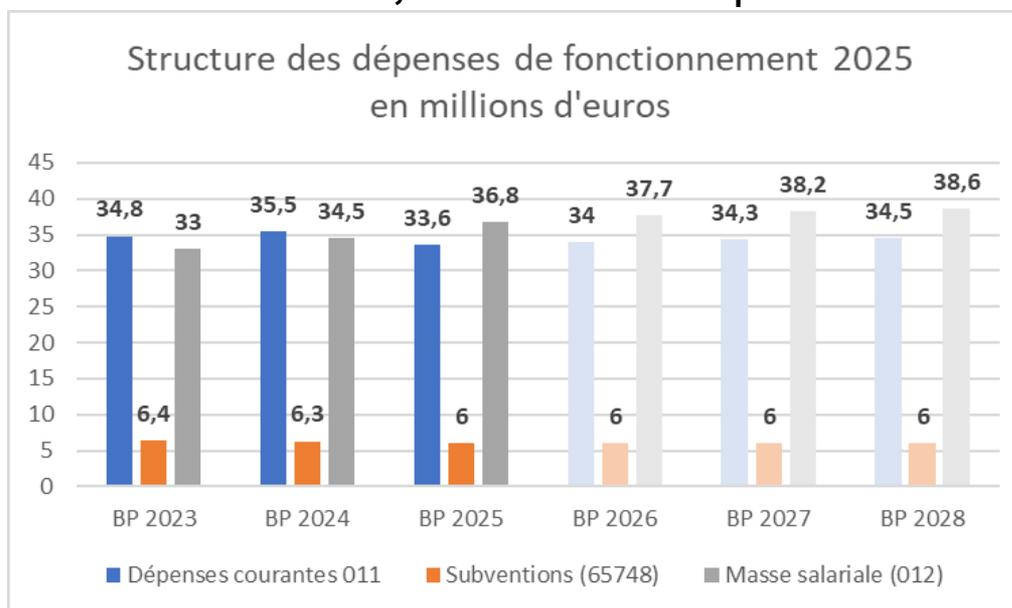
# Les contraintes budgétaires engagent la CACP à réaliser des ajustements budgétaires majeurs



# Les contraintes budgétaires engagent la CACP à réaliser des ajustements budgétaires majeurs

## Les évolutions des autres chapitres budgétaires

- **Les participations et subventions sont évaluées à 6 millions d'euros** soit une diminution de 4,7% par rapport au BP 2024
  - Diminution en moyenne des subventions de 5% aux structures sur l'ensemble des politiques publiques
- **Les atténuations de produit sont évaluées à 25,7 millions d'euros** dont 18,5 millions d'euros d'attribution de compensation et 4,1 millions d'euros de participation au FNGIR
  - Attributions de compensation intègrent les évolutions de périmètre pour les communes de Cergy et de Pontoise notamment
- **Les frais financiers sont évalués à 5,1 millions** compte tenu du stock de dette et de ses caractéristiques



# Maintenir un haut niveau d'investissement tout en intégrant les contraintes de l'exercice

## La CACP préserve un haut niveau d'investissement en 2025

- **Annuité 2025 du PPI devrait avoisiner les 71,5 millions d'euros** contre 64,3 millions d'euros en 2024 soit une progression de 7,2 millions
  - Niveau élevé au regard des nombreuses opérations d'ores et déjà engagées (coups partis)
- **Tensions sur la section de fonctionnement** ont conduit à revoir à la baisse certaines inscriptions budgétaires
- **Nécessité de reporter certaines opérations** sans remettre en cause la sécurité des usagers, le bon fonctionnement du service public et les priorités du mandat

## Préserver et garantir la mise en œuvre des priorités du mandat

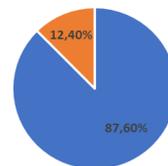
- **Poursuivre les projets structurants en 2025** : 15 millions d'euros pour l'Ecole nationale d'arts de Paris-Cergy, 4,8 millions d'euros pour le Pôle Gare Préfecture
- **Poursuivre la transition écologique et énergétique du territoire** : 8,3 millions d'euros pour le PPP Eclairage public, 2,6 millions d'euros pour le schéma directeur cyclable, 1 million d'euros pour la rénovation énergétique du théâtre des Louvrais...
- **Préserver le soutien aux communes (≈18,2 millions d'euros)** dont 5,5 millions pour le groupe scolaire des Marjoberts, 3,5 millions d'euros pour le groupe scolaire de Bossut ou 3,5 millions d'euros de fonds de concours à destination des 13 communes

# Face aux incertitudes et à l'instabilité, la CACP doit préserver la gestion prudentielle de sa dette

## Une annuité de remboursement dans la continuité des exercices précédents

- **Dépenses liées au remboursement de la dette sont évaluées à 25,2 millions d'euros** hors nouveaux emprunts
  - Dont 860 000 euros au titre de la DSP Aren'Ice
  - Dont 3 millions d'euros au titre du PPP Eclairage public
- **Remboursement des intérêts représente 5% des dépenses de la section de fonctionnement**
  - Montant de remboursement en progression dans la prospective 2025-2028 compte tenu de la hausse des taux
- **Remboursement du capital représente 26% des dépenses de la section d'investissement**
  - Montant de remboursement stable dans la prospective 2025-2028
- **CACP peut s'appuyer sur la gestion prudente de son stock de dette :**
  - 100% de l'encours est classé A1 et notation 2A- par l'agence de notation Standard & Poors
  - Majorité de la dette est à taux fixe et donc non-exposée à la volatilité des taux

Composition de la dette de la CACP au 1er janvier 2025



■ Taux fixe ■ Taux variable

**3. Les orientations budgétaires  
permettent de préserver les indicateurs  
budgétaires et financiers à court et  
moyen terme**

# Malgré les fortes contraintes, des indicateurs financiers préservés

Garantir une capacité d'autofinancement de 20% afin de maintenir un haut niveau d'investissement

- **Chocs conjoncturels et évolutions structurelles** viennent impacter négativement la prospective de la CACP
- Les économies et les efforts réalisés sur l'ensemble des politiques publiques permettent de respecter les engagements du Pacte financier et fiscal
- **Capacité d'autofinancement supérieur à 20% en 2025**
- La capacité d'autofinancement devrait se stabiliser à hauteur de 20% à horizon 2028 sous réserve de la réalisation de certains ajustements budgétaires :
  - Scénario n° 1 : absence de reconduction des dispositions contraignantes du projet de loi de finances 2025 et notamment du prélèvement sur recette ;
  - Scénario n° 2 : reconduction d'un dispositif de prélèvement à hauteur de 1,1 million d'euros en 2026

	2025	2026	2027	2028
Scénario 1 - Epargne brute	27 815 526 €	28 194 495 €	27 718 179 €	27 700 253 €
Scénario 1 - Capacité d'autofinancement	20,10%	20%	19,60%	19,50%
Scénario 2 - Epargne brute	27 815 526 €	27 068 267 €	27 718 179 €	27 700 253 €
Scénario 2 - Capacité d'autofinancement	20,10%	19,40%	19,60%	19,50%

# Malgré les fortes contraintes, des indicateurs financiers préservés

La capacité de désendettement reste maîtrisée malgré le contexte

- **Capacité de désendettement** se stabilise en lien avec les investissements portés par la collectivité et les hypothèses de prospective
- Projection de la capacité de désendettement avec une hypothèse de réalisation de 97% sur le chapitre 011 et de 75% sur le PPI
- **Capacité de désendettement de 8,5 ans en 2025** et une valeur qui décroît avec le temps compte tenu des annuités moins importantes du PPI

	2025	2026	2027	2028
Scénario 1 - Capacité de désendettement	8,5 ans	8,2 ans	7,8 ans	7,7 ans
Scénario 1 - Taux d'endettement	169%	169%	158%	154%
Scénario 2 - Capacité de désendettement	8,5 ans	8,6 ans	7,9 ans	7,8 ans
Scénario 2 - Taux d'endettement	170%	171%	160%	155%

# La poursuite du renouvellement du cadre financier et budgétaire en 2025

En adéquation avec les priorités du mandat et les obligations règlementaires, la poursuite de la mise en place du budget vert

- **Poursuite de la préparation budgétaire en politiques publiques**
- **Poursuite de la mise en œuvre du budget vert de la CACP pour l'ensemble des dépenses** en s'appuyant sur la méthode développée par I4CE
- **Evaluation des actions de la collectivité sur les émissions de gaz à effet de serres** selon des catégories prédéfinies
- **Obligation** désormais règlementaire pour les collectivités de + 3 500 habitants de constituer une annexe « Impact du budget pour la transition écologique » à partir du compte administratif 2024

La mise en place d'un budget participatif afin de renforcer l'implication citoyenne

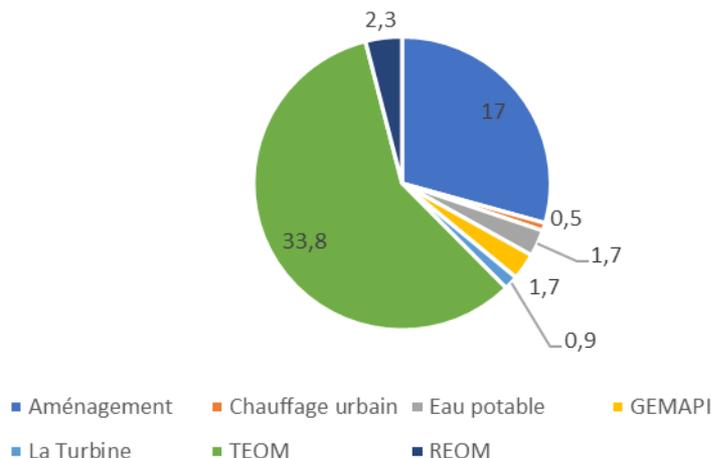
- **Expérimentation liée à la mise en place d'un budget participatif** dans la continuité du projet de territoire
- **Vote des citoyens** sur une liste de projets arrêtés par la CACP notamment dans le cadre de la politique publique « Paysages et biodiversité »
- **Association de l'assemblée citoyenne** au dispositif

# Les orientations des budgets annexes 2025

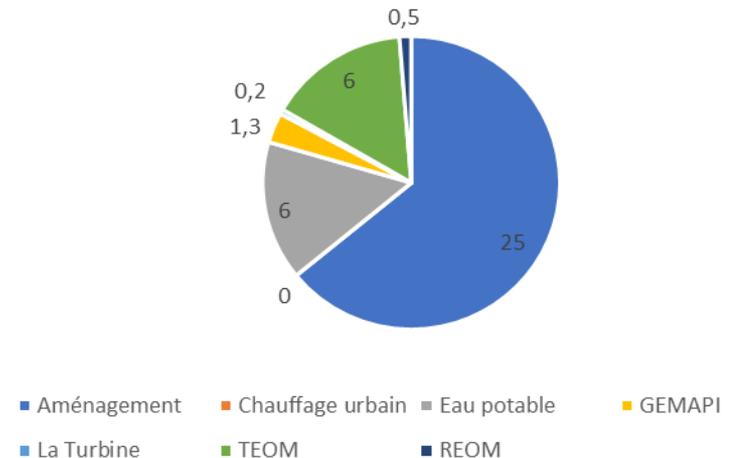
## Poursuite des missions de service public des budgets annexes

- Poursuit des missions de services publics pour les sept budgets annexes de la collectivité : Aménagement, Chauffage urbain, Eau potable, GEMAPI, la Turbine, Déchets TEOM, Déchets REOM.
- Pas de modification des grands équilibres budgétaires :
  - Pas de révision de la redevance eau potable ;
  - Pas de révision de la grille tarifaire REOM ;
  - Poursuite de la stratégie de convergence des taux dans le cadre de la TEOM ;
  - Maintien de la taxe GEMAPI à un niveau moyen de 8 euros par habitant

Crédits de Fonctionnement - BP 2025



Crédits d'Investissement - BP 2025



---

Conseil communautaire 4 mars 2025

